



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois D'AVRIL , le Conseil municipal de la commune d'Airvault, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

16 Conseillers présents :

FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, DAMBRINE Frédérique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, MANCEAU Mattieu, BRAUD Françoise, BARIGAULT Véronique, BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine, ROCHER Lucette, ROUSSEAU Huguette

4 Votants par procuration :

GUILBOT Dominique ayant donné procuration à ROCHER Lucette
CHAUFURNIER Joëlle ayant donné procuration à BERTRAND David
FAURE Sébastien ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
METREAU Jacques ayant donné procuration à FOUILLET Olivier

3 Excusés :

PIGNON Céline, BECUE Patrice, NOBLET-HORTET Sylvie.

M. Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date de publication : le 17 avril 2023

ORDRE DU JOUR

<u>Libellé</u>
<i>Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023</i>
Rapport des décisions prises par le Maire au titre des délégations
<i>Finances</i>
Approbation du Compte Financier Unique - Exercice 2022
Affectation des résultats du budget principal- Exercice 2022
Affectation des résultats des budgets annexes lotissements- Exercice 2022
Affectation des résultats du budget SPIC - Exercice 2022
Vote du budget primitif de la Commune d'Airvault - Exercice 2023
Vote du Budget annexe "Lotissements"- Exercice 2023
Vote du Budget SPIC Energies renouvelables - Exercice 2023
Modification de l'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation
Vote des taux d'imposition pour 2023
Institution de la Taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2024
Mise en application de la fongibilité des crédits budgétaires M57
Attribution de trois aides au titre du Plan Façades
Tarifs des produits promotionnels du Musée au 15 avril 2023

Fonction publique
Ouverture de postes de saisonniers
Avenant 02 à la convention Intérim du Centre de Gestion 79
Domaine de compétence par thèmes
Transport scolaire - Participation de la Commune
Enseignement : Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Ste Agnès
Environnement : Enquête publique interdépartementale pour le SAGE du Thouet
Domaine et patrimoine
Convention de servitudes avec ENEDIS - Reprise de Branchement 2 Rue de la Chaperonnière
Convention de servitudes avec ENEDIS - Travaux de réseaux électriques secteur de Courte Vallée
Cession d'un terrain rue des Bergères à M. Mme ALLARD Quentin
Cession de trois parcelles rue des Bergères à Deux-Sèvres Habitat
Acquisition d'une parcelle à la SCI LJP - AH 325
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2023

✓ *M le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023*

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve de procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS

DEL.2023-014

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	Délégation	Objet	Montant	Tiers
18-janv.-23	DPU	DIA 02/23 propriété HERBERT / MENARD - 1 et 1 bis rue de Neuze - AK 388		Maître Karl BORDRON - VOUZAILLES
18-janv.-23	DPU	DIA 03/23 propriété HETENA - 5 rue de la Chaperonnière - AH 305 et 306		Maître Louis CAGNIART - BRESSUIRE
18-janv.-23	DPU	DIA 04/23 propriété BERNIER - La Chaperonnière - AH 171		Maître Louis CAGNIART - BRESSUIRE
18-janv.-23	Louage de choses	Mise à disposition domaine public parcelle 59 - ATMO	gratuité	ATMO Nouvelle aquitaine
24-janv.-23	Marchés Publics	Avenant marché de travaux "Les Gélinettes	7 710,60 € HT	THIOLLET SARL

Date de signature	Délégation	Objet	Montant	Tiers
25-janv.-23	Marchés Publics	Prestation atelier participatif CAUE	1 000,00	CAUE
25-janv.-23	Marchés Publics	Avenant marché lotissement de Mont	-1 065,30	THIOLLET TP
25-janv.-23	Louage de choses	Location du 18 rue de la Poste	350 €/mois	BERNERON Mathieu
26-janv.-23	DPU	DIA 05/23 propriété Consorts RICHARD - 11 et 11 bis rue des Champs de la Croix - ZD 467 293 322 326 324		Maître Vincent ROULLET - VERRUYES
26-janv.-23	DPU	DIA 06/23 Consorts FOUCHEREAU - Le Bourg de Borcq-sur-Airvault - 041 C 693		Maître Yann GUERID - SAINT LOUP LAMAIRE
26-janv.-23	DPU	DIA 07/23 M. GANDON Billy - Rue du Puits Berthelot BARROUX - 317 AK 190		Maître Karl BORDRON - VOUZAILLES
31-janv.-23	louage de choses	Modification du contrat d'éco-pâturage et retrait du site des Gélinettes	1 700 € HT au lieu de 1 600	EARL L'Aurélienne - 79250 Nueil Les Aubiers
3-févr.-23	Autorisation d'urbanisme	Aménagement CCAS		Commune d'Airvault
3-févr.-23	Autorisation d'urbanisme	Extension et réhabilitation de la salle du Clos de l'Abbaye		Commune d'Airvault
3-févr.-23	Autorisation d'urbanisme	Réhabilitation du mur en pierres de la salle du Clos de l'Abbaye		Commune d'Airvault
21-févr.-23	Louage de choses	Mise à disposition chambre Presbytère pour 3 semaines	Forfait de 75 €	M. RAGU Maxime
21-févr.-23	Louage de choses	Mise à disposition chambre Presbytère pour trois semaines	Forfait de 75 €	M. GRANDIN Tifenn
21-févr.-23	Marchés Publics	Prestation conseil en assurance		AUDIT Assurances
21-févr.-23	DPU	DIA 08/23 M. MELLINGER Stéphane - 18 rue de la Folie - ZD 248 et ZH 8		Maître Yann GUERID - SAINT LOUP LAMAIRE
24-févr.-23	DPU	DIA 09/23 M. BOUJU Gérard - 1 bis rue de Brelucan - AE 3		Maître Yann GUERID - SAINT LOUP LAMAIRE
1-mars-23	Demande de subvention	Mise à jour du plan de financement de la Chapelle de Soulièvres		

Date de signature	Délégation	Objet	Montant	Tiers
1-mars-23	Louage de choses	Location garage 01- rue de la gare Mme SANSQUIER	30 € par mois	
1-mars-23	Louage de choses	Location garage 08 -rue de la gare - M. DUCLOUET	30 € par mois	
9-mars-23	Demande de subvention	Mise à jour du plan de financement du clos de l'Abbaye		
21-mars-23	DPU	DIA 10/23 M. GIRARD Thibault et Mme DAVID Eve-Marie - 15 rue de la Ferronnerie - AB 92, AE 450, AK 139		Maître Louis CAGNIART - BRESSUIRE
21-mars-23	DPU	DIA 11/23 Consorts AMILIEN - 2 rue de la Poste - AE 620		Maître Christel ROY - AIRVAULT
21-mars-23	DPU	DIA 12/23 Mme ROUSSEAU Huguette - 9 rue de la Ferronnerie - AE 466		Maître Louis CAGNIART - BRESSUIRE

FINANCES

En préambule à la présentation budgétaire, Monsieur le Maire présente les données financières de la Commune, notamment en termes :

- D'endettement :

Il fait notamment le constat d'une nette diminution de l'endettement, notamment sur le budget principal. Il rappelle la volonté affichée pour ce mandat, de renforcer les programmes liés à l'habitat :

- Viabilisation de terrains pour accueillir de nouveaux habitants
- Construction de logements locatifs, notamment avec les bailleurs sociaux. Il rappelle que les logements locatifs constituent souvent un parcours vers l'accès à la propriété sur le Territoire.

La dette liée au financement des lotissements verra son extinction à court terme

La capacité de désendettement de la Commune est de deux ans, ce qui laisse des marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt pour le financement de nouveaux projets

- De résultats comptables

Les résultats sont en augmentation par rapport à 2021, mais il faut prendre en compte le don exceptionnel de L'association des Ateliers Protégés du Poitou d'un montant de 400 000 €. A défaut les résultats de 2022, auraient constaté une baisse de notre épargne, qui devrait encore se creuser dans les exercices à venir en raison de l'inflation, de la hausse des fluides, et de la masse salariale. Les recettes étant stables (fiscalité, dotations, produits des services), un effet ciseaux est à prévoir.

Ainsi, chacun (élus, services) est appelé à s'engager une démarche en vue de changer les habitudes permettant de réaliser des économies dans notre fonctionnement quotidien

- De fiscalité

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité, mais celle-ci pèsera plus sur les administrés en raison de la forte augmentation des bases, fixée par la Loi de Finances. Il sera proposé au Conseil de mettre fin au lissage des taux de la Taxe d'Habitation (qui ne concerne que les locaux vacants ou les résidences

secondaires), et d'instituer la taxe d'aménagement en vue d'harmoniser la fiscalité sur le territoire intercommunal.

La situation financière de la Commune est saine, mais il n'en demeure pas moins, qu'il est nécessaire aujourd'hui de s'engager dans une démarche de maîtrise de nos dépenses afin de maintenir et financer nos investissements de demain.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNEE 2022

DEL.2023-015

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M le Maire expose :

Par délibération n° 2020-118, La Commune d'Airvault a décidé de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) prévue à l'article 242 de la loi de Finances pour 2019. A ce titre, le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion et par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Les budgets communaux pour lesquels le Compte Financier Unique est soumis à l'assemblée, ont été exécutés du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (journée complémentaire en sus).

Dans le document présenté, les résultats suivants se dégagent :

BUDGET PRINCIPAL						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		1 343 472.52	1 169 432.14		1 169 432.14	1 343 472.52
Opérations de l'année	4 468 585.68	5 810 942.23	2 985 845.06	3 075 929.26	7 454 430.74	8 886 871.49
TOTAUX	4 468 585.68	7 154 414.75	4 155 277.20	3 075 929.26	8 623 862.88	10 230 344.01
Résultat de Clôture		2 685 829.07	1 079 347.94			1 606 481.13
Restes à réaliser			323 068.56	585 209.55	323 068.56	585 209.55

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUICHARDIERE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			812.07		812.07	
Opérations de l'année						
TOTAUX			812.07		812.07	
Résultat de Clôture			812.07		812.07	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'AUMONERIE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés				29 026.12		29 026.12
Opérations de l'année	148 907.22	148 907.22	159 972.25	147 175.00	308 879.47	296 082.22
TOTAUX	148 907.22	148 907.22	159 972.25	176 201.12	308 879.47	325 108.34
Résultat de Clôture				16 228.87		16 228.87

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES GELINETTES						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			4 515.00		4 515.00	
Opérations de l'année	85 797.94	85 797.94	85 797.94	12 910.00	171 595.88	98 707.94
TOTAUX	85 797.94	85 797.94	90 312.94	12 910.00	176 110.88	98 707.94
Résultat de Clôture			77 402.94			77 402.94

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CHEVALLERIE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			27 230.51		27 230.51	
Opérations de l'année						
TOTAUX			27 230.51		27 230.51	
Résultat de Clôture			27 230.51		27 230.51	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE BORCQ						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			20 831.89		20 831.89	
Opérations de l'année						
TOTAUX			20 831.89		20 831.89	
Résultat de Clôture			20 831.89		20 831.89	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA VALLEE AU CHEVRES 2						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			186 992.12		186 992.12	
Opérations de l'année						
TOTAUX			186 992.12		186 992.12	
Résultat de Clôture			186 992.12		186 992.12	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOIS AUX CHEVRES						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			115 679.25		115 679.25	
Opérations de l'année	465 547.35	465 547.35	507 532.85	461 980.17	973 080.20	927 527.52
TOTAUX	465 547.35	465 547.35	623 212.10	461 980.17	1 088 759.45	927 527.52
Résultat de Clôture		0.00	161 231.93		161 231.93	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PETIT PRINCE						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			59 108.10		59 108.10	
Opérations de l'année	263 392.72	263 392.72	282 022.94	259 108.10	545 415.66	522 500.82
TOTAUX	263 392.72	263 392.72	341 131.04	259 108.10	604 523.76	522 500.82
Résultat de Clôture			82 022.94		82 022.94	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTS						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés			16 640.00		16 640.00	
Opérations de l'année	252 793.95	252 793.95	252 793.95	16 640.00	505 587.90	269 433.95
TOTAUX	252 793.95	252 793.95	269 433.95	16 640.00	522 227.90	269 433.95
Résultat de Clôture	0		252 793.95		252 793.95	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA VALLEE AUX CHEVRES 3						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'année	38 188.43	38 188.43	38 188.43		76 376.86	38 188.43
TOTAUX	38 188.43	38 188.43	38 188.43	0.00	76 376.86	38 188.43
Résultat de Clôture			38 188.43		38 188.43	

BUDGET SPIC ENERGIE RENOUVELABLE PRODUCTION VENTE D'ENERGIE						
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés		82 365.81		34 738.76		117 104.57
Opérations de l'année	1 020 952.13	849 084.88	839 007.03	939 939.61	1 859 959.16	1 789 024.49
TOTAUX	1 020 952.13	931 450.69	839 007.03	974 678.37	1 859 959.16	1 906 129.06
Résultat de Clôture	89 501.44			135 671.34		46 169.90
Restes à réaliser						

Ces résultats sont repris dans les budgets de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil élit son président.

Le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

M. Le Maire ayant quitté la séance pour ne pas participer au vote, M. Jacky JOZEAU prend la présidence de la séance.

✓ **Il propose à l'assemblée :**

- De prendre acte de la présentation faite du compte financier unique
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'adopter le Compte Financier Unique pour l'exercice 2022

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le Compte Financier Unique pour l'exercice 2022, tel qu'il est présenté ci-dessus.*

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2022

DEL 2023- 016

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Chaque année, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice n-1 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, qui représente le cumul du résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser.

Il présente les résultats du budget général de l'exercice 2022 comme suit :

La section de fonctionnement du **BUDGET GENERAL 2022** de la Commune d'Airvault fait ressortir un excédent de fonctionnement de **2 685 829.07 €**. En application de l'instruction M 57, M. Le Maire rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Report de l'excédent au 31 décembre 2021		1 343 472.52
	<u>Opérations de l'année 2022</u>		
Recettes de fonctionnement		5 810 942.23 €	1 342 365.55
Dépenses de fonctionnement		4 468 585.68 €	
	Excédent de fonctionnement constaté au 31-12-2022		2 685 829.07
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Report du déficit au 31 décembre 2021		- 1 169 432.14
	<u>Opérations de l'année 2022</u>		
Recettes d'investissement		3 075 929.26	90 084.20
Dépenses d'investissement		2 985 845.06	
déficit d'investissement constaté au 31-12-2022			1 079 347.94
Restes à réaliser en 2023			
Recettes d'investissement		585 209.55	262 140.99
Dépenses d'investissement		323 068.56	
BESOIN DE FINANCEMENT CONTATE			817 206.95

✓ *M. le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats définitifs du budget général au titre du budget 2023 selon les modalités suivantes :*

1068 -	Excédent de fonctionnement capitalisé	817 206.95 €
002 -	Excédent reporté	1 868 622.12 €
	TOTAL	2 685 829.07 €

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats du budget général, telle qu'elle est présentée ci-dessus.*

AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2022

DEL 2023-017

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Chaque année, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice n-1 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, qui représente le cumul du résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser.

M le Maire présente les résultats des budgets annexes pour l'exercice 2022 comme suit :

		Lotissements									
		Guichardi-ère	Aumonerie	Gélinettes	Chevalerie	Borcq	La vallée aux Chèvres 2ème tranche	Bois aux chèvres	le Petit prince	Monts	La vallée aux chèvres 3
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
Résultat reporté		0,00 €									
Recettes	2022	0,00 €	148 907,22 €	85 797,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	465 547,35 €	263 392,72 €	252 793,95 €	38 188,43 €
Dépenses	2022	0,00 €	148 907,22 €	85 797,94 €	0,00 €	0,00 €		465 547,35 €	263 392,72 €	252 793,95 €	38 188,43 €
Résultat de l'Exe	2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT											
Résultat reporté		-812,07 €	29 026,12 €	-4 515,00 €	-27 230,51 €	-20 831,89 €	-186 992,12 €	-115 679,25 €	-59 108,10 €	-16 640,00 €	
Recettes	2022	0,00 €	147 175,00 €	12 910,00 €	0,00 €	0,00 €		461 980,17 €	259 108,10 €	16 640,00 €	
Dépenses	2022	0,00 €	159 972,25 €	85 797,94 €	0,00 €	0,00 €		507 532,85 €	282 022,94 €	252 793,95 €	38 188,43 €
Résultat de l'Exe	2022	0,00 €	-12 797,25 €	-72 887,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-45 552,68 €	-22 914,84 €	-236 153,95 €	-38 188,43 €
RESULTAT DEFINITIF		-812,07 €	16 228,87 €	-77 402,94 €	-27 230,51 €	-20 831,89 €	-186 992,12 €	-161 231,93 €	-82 022,94 €	-252 793,95 €	-38 188,43 €
RAR DEPENSES											
RAR RECETTES											
Besoin de financement		-812,07 €	16 228,87 €	-77 402,94 €	-27 230,51 €	-20 831,89 €	-186 992,12 €	-161 231,93 €	-82 022,94 €	-252 793,95 €	-38 188,43 €
TOTAL DES DEFICITS CUMULES		-831 277,91 €									

✓ **M. le Maire propose l'affectation des résultats des budgets annexes des lotissements comme suit :**

Imputation au budget annexe Lotissements- exercice 2023

Article 001 – Déficit reporté d'investissement : 831 277.91 €

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET SPIC ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION VENTE D'ENERGIE DE L'EXERCICE 2022

DEL 2023-018

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Chaque année, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice n-1 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, qui représente le cumul du résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser.

Il présente les résultats de l'exercice 2022 pour le budget SPIC Energie renouvelable – Production-vente d'énergie comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
	Report de l'excédent au 31 décembre 2021	82 365.81 €
	<u>Opérations de l'année 2022</u>	
Recettes d'exploitation	849 084.88 €	- 171 867.25 €
Dépenses d'exploitation	1 020 952.13 €	
	Déficit d'exploitation constaté au 31-12-2022	- 89 501.44 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Report de l'excédent au 31 décembre 2021	34 738.76
	<u>Opérations de l'année 2022</u>	
Recettes d'investissement	939 939.61 €	100 932.58 €
Dépenses d'investissement	839 007.03 €	
	Excédent d'investissement constaté au 31-12-2022	135 671.34 €

✓ **M. le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats définitifs au titre du budget SPIC ENERGIE RENOUVELABLE selon les modalités suivantes :**

002 – Déficit d'exploitation reporté	89 501.44 €
002 – Excédent d'investissement reporté	135 671.34 €

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats telle qu'elle est présentée ci-dessus.**

VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE D'AIRVAULT – EXERCICE 2023

DEL 2023-019

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget général de la Commune d'AIRVAULT pour l'exercice 2023:

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2023		
011	Charges à caractère général	1 774 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 250 000 00€
014	Atténuation de produits	432 000 00€
65	Autres produits de gestion courante	918 500.00€
66	Charges financières	54 000.00€
67	Charges exceptionnelles	15 000 00€
68	Dotations aux provisions	5 000 00€
023	Virement à la section d'investissement	1 770 000 00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000.00€
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 254 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2023	7 254 000.00 €
---	-----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2023		
013	Atténuation de charges	44 500 00€
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	193 350 00€
73	Impôts et taxes	2 400 000 00€
731	Fiscalité locale	1 410 000 00€
74	Subventions d'exploitation	1 161 000 00€
75	Autres produits de gestion courante	122 000 00€
76	Produits financiers	€
77	Produits exceptionnels	4 527.88€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000.00€
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 385 377.88€
002	RESULTAT REPORTE 2022	1 868 622.12€

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2023	7 254 000.00€
---	----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2023		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00€
1641	Emprunts et dettes assimilées	361 500.00€
204	Subventions d'équipements versées	677 158.00€
10	Dotations fonds divers réserves	7 000.00€
041	Opérations patrimoniales	150 000.00€
040	Transfert entre section	50 000.00€
21	Immobilisations corporelles	53 508.06€
27	Immobilisations financières	453 000.00€
20-23	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 704 470.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 466 636.06

002	RESULTAT REPORTE 2022	1 079 347.94 €
------------	------------------------------	-----------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2023	5 545 984.00
--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2023		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
10	Dotations, fonds divers (TA + FCTVA)	420 000.00€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	817 206.95€
13	Subventions sur les opérations d'équipement	1 827 277.00€
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	451 500.05€
021	Virement de la section de fonctionnement	1 770 000.00€
024	Cession d'immobilisations	75 000.00€
040	Opération d'ordre entre sections	35 000.00€
041	Opération patrimoniale	150 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 545 984.00€

002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00€
------------	------------------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2023	5 545 984.00€
--	----------------------

ETAT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - BP. 2023

N° opération	Libellé de l'Opération	Dépenses TTC (Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)	Recettes TTC Restes à réaliser et inscriptions nouvelles)
096	Travaux SCDECI	33 000.00€	€
097	Cimetières	25 000.00€	€
0104	Travaux CCAS	55 500.00€	81 161.00€
0105	Voirie 2015	0.00€	0.00€
0110	Mairie de Barroux et bâtiments annexes	60 000.00€	€
0112	M.H Restauration - matériel	170 820.00€	83 819.00€
0113	Ecole des Corderies	32 550.00€	€
0114	Ecole de Pérochon	210 900.00€	138 000.00€
0115	Restaurants scolaires	47 439.00€	7 500.00€
0119	Eclairage public	103 108.00€	66 000.00€
0121	Ateliers municipaux	7 500.00€	€
0130	Aménagement de la vallée St Pierre	10 000.00€	€
0131	Aménagement du Vieux Relais	18 000.00€	180 000.00€
0132	Salle de Soulièvres	5 000.00€	€
0134	Travaux de parking et abords Maison santé	7 633.00€	362 176.00€
0138	Rénovation extension salle annexe	80 613.00€	198 724.00€
0139	Rénovation salle du Clos de l'Abbaye	679 478.00€	461 070.00€
0140	Rénovation Chapelle de Soulièvres	305 000.00€	101 470.00€
0142	Programme PVD- Attractivité	11 920.00€	21 757.00€
0143	Travaux de Voirie – Communes déléguées	288 037.00€	20 000.00€
0144	Aménagement foncier rue Aumônerie	105 740.00€	97 300.00€
0146	Travaux rues de la Chaperonnière et adjacentes	132 500.00€	€
0147	Equipements sportifs et ludiques	70 750.00€	8 300.00€
0148	Opérations foncières	56 250.00€	
0149	Acquisition de matériel et mobilier	136 732.00€	
0150	Réhabilitation du parc locatif	20 000.00€	
0151	Travaux dans les autres bâtiments publics	31 000.00 €	
	TOTAL DES EQUIPEMENTS	2 704 470.00€	1 827 277.00 €

Projet des Corderies :

M. Le Maire ajoute qu'en ce qui concerne l'opération des Corderies, il propose de lancer un programme global sur le pôle scolaire visant à :

- Améliorer les performances énergétiques (remplacement de menuiseries, abaissement de plafonds, réfection du chauffage)
- Créer un espace de restauration scolaire permettant aux enfants de maternelle de prendre leur déjeuner sur place, supprimant ainsi, le déplacement en ville des tous petits chaque midi.
- Permettre un accès aux équipements scolaires et au restaurant scolaire dès 2 ans et demi.

La planification de ce programme de travaux pourrait être la suivante :

- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre dès maintenant,
- Conduite des études, préparation de l'avant-projet et des dossiers de demandes de subvention avant la fin de l'année
- Consultation des entreprises début 2024
- Lancement des travaux printemps 2024
- Fin des travaux envisagés juin 2025, pour une livraison à la rentrée de septembre 2025.

Ce projet devrait stabiliser l'environnement de l'école des Corderies et facilitera l'accueil les enfants plus jeunes, ce qui répondra à la demande des familles. Il sera conduit en partenariat avec les équipes enseignantes, le Centre Socio Culturel qui seront associés à la réflexion sur ce projet.

C'est un beau projet qui doit permettre d'envisager l'avenir sereinement, en offrant un service de qualité et répondra à la demande des futurs habitants.

Opération de la Chapelle de Soulièvres

M. Le Maire précise que la Commune attend les notifications de subventions avant de lancer les travaux, qui seront engagés en fonction des financements obtenus.

Travaux sur le Patrimoine

Le soutien de l'Etat sera indispensable pour que les Communes puissent entreprendre des travaux de restauration de leur patrimoine.

Pour répondre à Mme ROUSSEAU, il précise que le lancement de la restauration du Pont de Vernay sera au cœur de la réflexion à conduire par les futurs élus, qui devront faire des choix, notamment pour des opérations aussi coûteuses.

Au même titre, les programmes de voirie devront s'étaler sur le temps, comme ce sera notamment le cas pour la Rue de la Chaperonnière.

✓ **M. Le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2023 pour le budget général de la Commune d'AIRVAULT

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE Le budget général de la Commune d'Airvault pour l'exercice 2023, tel qu'il est présenté ci-dessus.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS » – EXERCICE 2023

DEL 2023-020

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les différents budgets relatifs aux programmes de lotissements, sont regroupés dans le même budget annexe « Lotissements ».

Il présente à l'assemblée les chiffres proposés pour le budget annexe « Lotissements » au titre de l'exercice 2023 :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2023		
011	Charges à caractère général	834 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 770 000.00
043	Transfert à l'intérieur de la section	22 100.00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	22 100.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 648 800.00
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 648 800.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2023		
70	Produits des services, domaine ventes diverses	51 000.00
77	Produits spécifiques	
042	Opérations d'ordres transfert entre section	2 575 700.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 100.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 648 800.00
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 648 800.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2023		
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
16	Emprunts et dettes assimilés	169 300.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 575 700.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 745 000.00 €
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	831 277.91 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 576 277.91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - B.P 2023		
106	Dotations, fonds divers réserves	
16	Emprunts, dettes assimilées	1 806 277.91
040	Opération d'ordre entre sections	1 770 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 576 277.91 €
001	RESULTAT REPORTE 2022	0.00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 576 277.91 €
--	--	----------------

M. Le Maire précise que les projets d'aménagements de lotissements conduits actuellement, permettront de répondre aux besoins sur les 10/15 prochaines années et d'encaisser une somme d'environ 900 000 € sur la vente des 95 lots cessibles.

Pour le programme en cours, un recours à l'emprunt est envisagé pour 2023 pour financer le lotissement de la Vallée aux Chèvres 3.

✓ **M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement et en section d'investissement au niveau des chapitres) le budget primitif 2023 pour le Budget annexe LOTISSEMENTS

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE Le budget annexe « LOTISSEMENTS » de la Commune d'Airvault pour l'exercice 2023, tel qu'il est présenté ci-dessus.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET SPIC ENERGIE RENOUVELABLE – PRODUCTION DE VENTE D'ENERGIE – EXERCICE 2023

DEL 2023-021

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire présente les chiffres proposés pour le budget annexe du SPIC Energie Renouvelable – Production de vente d'énergie au titre de 2023

SECTION d'EXPLOITATION - DEPENSES – B.P 2023		
011	Charges à caractère général	152 500.00€
68	Dotation aux amortissements	1 200.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		153 700.00€
002	RESULTAT REPORTE 2022	89 501.44€
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		243 201.44€

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES – BP 2023		
70	Vente de produits fabriqués, prestations	152 500.00€
77	Produits exceptionnels	90 701.44€
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		243 201.44€
002	RESULTAT REPORTE 2022	0.00€
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		243 201.44€
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2023		
21	Immobilisations corporelles	80 671.34€
20	Immobilisations incorporelles	56 200.00€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		136 871.34 €
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		136 871.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - B.P 2023		
106	Dotations, fonds divers réserves	
16	Emprunts, dettes assimilées	
040	Opération d'ordre entre sections	1 200.00€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 200.00€
001	RESULTAT REPORTE 2022	135 671.34€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		136 71.34€

✓ **M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **D'approuver** (en section de fonctionnement et en section d'investissement au niveau des chapitres) le budget primitif 2023 pour le BUDGET SPIC Energie Renouvelable – Production vente d'énergie.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ADOPTE Le budget SPIC ENERGIE RENOUVELABLE de la Commune d'Airvault pour l'exercice 2023, tel qu'il est présenté ci-dessus.**

FISCALITE – MODIFICATION DE L'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE (IFP) DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION

DEL 2023-022

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Les dispositions de l'article 1368 du Code général des Impôts applicables notamment à une commune nouvelle, permettent l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive (IFP) des taux de fiscalité directe locale des communes concernées.

Par délibération n°2019-056 en date du 26 mars 2019, le Conseil municipal a décidé d'instaurer une intégration fiscale progressive de 12 années sur les taux communaux de la fiscalité directe.

L'intégration des taux de la taxe d'habitation a été suspendue de 2020 à 2022, temps durant lequel le taux a été gelé. Elle reprend en 2023 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A titre dérogatoire, la commune peut décider de modifier sa décision de 2019 en supprimant le lissage prévu pour la taxe d'habitation.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2018 créant la Commune nouvelle d'Airvault au 1^{er} janvier 2019,
- Vu le Code général des impôts et son article 1638

✓ **M. le Maire propose à l'assemblée de modifier l'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation en la supprimant dès l'année 2023.**

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

DEL 2023-023

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

- Vu l'article 1638 – III du Code général des impôts
- Vu la délibération 2019-056 instituant le lissage des taux de fiscalité pour la Commune nouvelle sur une durée de 12 ans,
- Vu la délibération 2023-022 supprimant le lissage de la taxe d'habitation pour la commune nouvelle, à compter de 2023,

- ✓ **M. le Maire propose de voter le maintien des taux de 2022 pour l'année 2023 tels qu'ils suivent :**

	Pour vote Taux moyen pour 2023	Pour information	
		Taux appliqué sur Airvault en 2023	Taux appliqué sur Tessonnière en 2023
Taxe d'Habitation	18.35 %	18.35 %	18.35 %
Taxe Foncière S/Bâti	32.39 %	32.70 %	29.21 %
Taxe Foncière S/non Bâti	49.42 %	51.31 %	42.70 %

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

FISCALITE – INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

DEL 2023-024

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Par délibération 2022-068, le Conseil municipal a renoncé à la perception de la taxe d'aménagement sur le Territoire de la Commune d'Airvault.

Il précise que les articles 1635 quater A et suivants du Code général des impôts, présentent les modalités :

- D'instauration par le Conseil municipal de la taxe d'aménagement
- De fixation du taux
- D'instauration d'exonérations pour cette taxe.

Afin d'harmoniser la taxation des projets qui sont conduits sur le Territoire de l'intercommunalité, il est proposé d'instituer la taxe d'aménagement sur la Commune nouvelle d'Airvault.

- Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1635 quater A et suivants relatifs, à la taxe d'aménagement,
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement

- ✓ **M. le Maire propose :**

- **D'instituer** la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune nouvelle d'Airvault à compter du 1^{er} janvier 2024

- **De fixer** sur l'ensemble du Territoire, un taux de 1 %
- **De décider** une exonération totale applicable sur l'ensemble du territoire communal pour Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D (Logements aidés par l'Etat, dont le financement relève pas des PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit, ou du Prêt à Taux Zéro Plus PTZ+)
- **De le charger** de notifier la présente décision aux services préfectoraux et au Directeur des finances publiques.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

MISE EN APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES – M57

DEL 2023-025

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

La Commune d'Airvault a mis en place la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Dans ce cadre, et afin de disposer de plus de souplesse budgétaire, le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code des collectivités territoriales). Il doit dans ce cas, informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

✓ **M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

- **De l'autoriser** à mettre en œuvre la fongibilité des crédits budgétaires, sur le budget principal, et les budgets annexes communaux, et ce, pour toute la durée du mandat.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE DE TROIS AIDES COMMUNALES AU TITRE DU PLAN FAÇADES

DEL 2023-026

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire et M. l'adjoint en charge du patrimoine exposent :

Par délibération DEL 180205007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'AIRVAULT a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000 €.

- Vu la délibération DEL 180205007 du 5 février 2018 instaurant le « plan façades » et validant son règlement
- Vu la délibération DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR
- Vu les demandes déposées
 - Par M. NOWAKI Bernard, pour le bien situé 21 place des Promenades – Airvault
 - Par M. CHOUTEAU Valentin, pour le bien situé 9 rue St Jérôme- Airvault
 - Par Mme MARESCHAL-DESMARET Nicole pour le bien situé 33 Place des Promenades,

✓ **M. le Maire propose au Conseil municipal :**

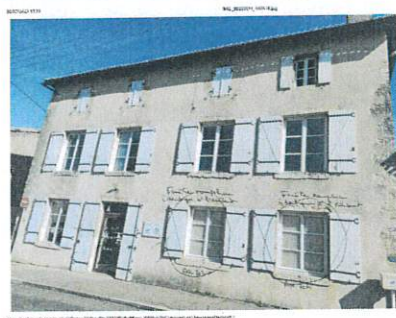
- **D'accorder** une aide financière à M. NOWAKI Bernard d'un montant de 1516.82 € représentant 25 % du montant TTC des travaux estimés à 6 067.31 € pour le changement de menuiseries.



- **D'accorder** une aide financière à M. CHOUTEAU Valentin d'un montant de 684.75 € représentant 25 % du montant TTC des travaux estimés à 2 739 € pour un ravalement de façade.



- **D'accorder** une aide financière à Mme MARESCHAL-DESMARET Nicole d'un montant de 2 000 € (plafond de 2 000 €) représentant 25 % du montant TTC des travaux estimés à 9 710.22 € pour le remplacement de menuiseries.



- **De rappeler** l'article 10 du règlement, à savoir :
 - o le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme.

- La subvention sera recalculée à la baisse si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
 - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois.
 - **De donner** délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

TARIFS DES PRODUITS PROMOTIONNELS DU MUSEE A COMPTER DU 15 AVRIL 2023

DEL 2023.027

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Des produits promotionnels du territoire sont vendus au musée aux visiteurs. Leur tarif est actualisé chaque année

✓ **M. le Maire propose les tarifs suivants** au conseil (en rouge les changements) :

Ardoise / Ardoise magique	2.5 €
Bilboquet	5 €
Boîte de craies	0.5 €
Boulier	5 €
Carte postale Plan Cavalier	1 €
Carte Postale Peinture	1€
Carte postale Salle reconstituée	0.50 €
CD les Chantres et la Manivelle II	15 €
Corde à sauter	1 €
Crécelle double	2.5 €
Domino	2 €
DVD	10 €
Elastique	0.5 €
Encre	3 €
Jeu de patience	1.5 €
Kaléidoscope	3 €
Livrets format A5	2 €
Livret ALDEARDE	1.5€
Livret Abbatiale	8 €
Livre Argent caché et retrouvé	10 €

Livret commerces	10 €
Livre Age roman	30 €
Lunette de réalité virtuelle	5 €
Magnet	1 €
Médaille	40 €
Médailon ALDEARDE	20 €
Métier à tisser	6 €
Mikado	2 €
Mug	8 €
Nounours à superposer	5 €
Pivert noir	2.50 €
Pin's Airvault	2.50 €
Plan cavalier A3	20 €
Porte-clés	3.50 €
Porte-plumes	5 €
Poster	5 €
Puzzle	7 €
Sifflet à eau oiseau	1 €
Toupie	0.5 €
Tour chancelante	3.5 €
Tricotin	2 €
Yoyo	1 €

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

FONCTION PUBLIQUE

OUVERTURE DE POSTES DE SAISONNIERS

DEL 2023-028

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

A ce titre, il est nécessaire de prévoir des recrutements au service des espaces verts de la Commune en vue de l'accroissement d'activité estivale et pour le remplacement des agents durant les périodes de vacances. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. De même, des saisonniers sont nécessaires pour la saison estivale au musée.

✓ **M. le Maire propose de créer :**

- **Pour le service technique à compter du 15 avril 2023, pour une durée de 6 mois.**

- Deux emplois saisonniers, non permanents sur la base de 35 heures hebdomadaire, rémunérés sur le grade d'adjoint technique au 8^{ème} échelon (pour mémoire au 06/01/23 indice brut 387 – Indice majoré : 354)

- **Pour le musée**

- Deux emplois saisonniers, non-permanents à temps non complet :

- Un agent d'accueil et d'entretien à compter du 11 avril 2023 au 30 septembre 2023, sur la base de 28 h (temps mensualisé) rémunéré sur le grade d'adjoint technique 8^{ème} échelon, (pour mémoire au 06/01/23 indice brut 387 – Indice majoré : 354)

- Un agent d'accueil sur la base de 9 heures hebdomadaire (temps mensualisé) du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023, rémunéré sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine, au 8^{ème} échelon. (pour mémoire au 06/01/23 indice brut 387 – Indice majoré : 354)

- **et de l'autoriser à effectuer les recrutements nécessaires pour pourvoir ces emplois,**

- Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012- du budget général de la Commune pour 2023.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

SERVICE INTERIM DU CDG79 – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES – AVENANT 02 A LA CONVENTION.

DEL 2023- 029

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Par délibération 2019-026 en date du 10 janvier 2019, le Conseil municipal a décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

- Vu le Code général de la fonction publique,

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

✓ **M. le Maire propose :**

- **De l'autoriser** à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

TRANSPORT SCOLAIRE — PARTICIPATION DE LA COMMUNE

DEL 2023-030

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

Le Conseil régional a adopté lors de sa séance du 27 février dernier, après consultation du Conseil départemental de l'éducation nationale, la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée 2023. Il a décidé par ailleurs, dans un contexte inflationniste d'étaler la hausse sur 3 années scolaires.

En 2019, La participation de la Commune d'Airvault a été arrêtée à 50% d'aide pour la participation familiale.

✓ **M. le Maire propose :**

- **de figer** la contribution actuelle de la commune au titre de la participation familiale demi-pensionnaire ayant droit pour les 5 tranches et ce, pour les trois années scolaires à venir, sur la base des montants forfaitaires accordés lors de la délibération de 2019.
- **D'établir la contribution au transport scolaire** conformément aux tableaux joints en annexe

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE AGNES

DEL 2023-031

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

Monsieur le Maire expose :

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public, pour l'année 2022 est présenté ci-dessous. Seules les dépenses obligatoires de fonctionnement sont prises en compte.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE	DEPENSES ANNUELLES 2022	NOMBRES D'ELEVES Au 1 ^{er} janvier 2023	COUT PAR ELEVE 2022	<i>Pour mémoire 2021</i>
Ecole maternelle des Corderies	94 538.03	71	1 331.52	<i>96 711.75€/79 El= 1224.20 €</i>
Ecole primaire Ernest Pérochon	71 873.01	151	475.98	<i>78 093.26€/ 135 El =578.47 €</i>

- ✓ **Compte-tenu de ces éléments, le calcul de la participation de la commune d'Airvault aux charges de fonctionnement, à verser à l'Ecole Sainte Agnès est proposé comme suit :**

Ecole privée	Nombre d'élèves 2022/2023	Coût 2022 par élève	Participation 2022/2023	<i>Pour mémoire calcul Participation 2021/2022</i>
Maternelle	21	1 331.52	27 961.95	<i>29 El x 1 224.20 € = 35 502 €</i>
Primaire	43	475.98	20 467.15	<i>38 El x 578.47 € = 21 982 €</i>
Total	64		48 429.10 € Arrondis à 48 429 €	57 484 €

Le versement de la participation 2023, établie à 48 429 €, interviendra de la façon suivante :

- Acompte versé en sept 2022 (50 % de 57 484 €) : 28 742.00 €
- Solde à verser en avril/mai 2023 : 19 687.00 €

Au titre de la participation 2024

- Acompte à verser en septembre 2023 24 215.50 €

- ✓ **Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :**
- ✓ **De fixer** le coût par élève tel que précisé dans le 1^{er} tableau ;
 - ✓ **De définir la participation** de la commune pour l'année scolaire 2022/2023 aux charges de fonctionnement de l'école Sainte-Agnès d'Airvault, école privée sous contrat d'association à 48 429 €, telle que présentée dans le 2nd tableau ;
 - ✓ **De valider** la répartition des acomptes.
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE – SAGE DU THOUET

DEL 2023-032

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

- Vu la délibération n°8 -2022 de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux du Thouet en date du 8 novembre 2022, portant sur la validation des modifications du projet du SAGE du Thouet pour mise en enquête publique ;
- Vu la délibération n°2022-058 du Conseil municipal d'Airvault en date du 5 juillet 2022 portant avis sur le projet de SAGE du Thouet soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées du 7 mars au 7 juillet 2022 ;
- Vu l'article R181-38 du Code de l'environnement ;
 - Considérant le dossier soumis à enquête publique du 20 mars au 20 avril 2023 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Emet un avis favorable** sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet, soulignant l'importance de la préservation de la ressource en eau aussi bien en qualité qu'en quantité, mais souhaiterait une meilleure prise en compte dans la formulation des enjeux suivants en lien avec le développement du territoire de la commune d'Airvault (Communauté de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet) :
 - En premier lieu, il est souligné que l'eau est utile et précieuse pour l'ensemble de notre économie et pour le bon fonctionnement de nos milieux naturels ; aussi seule une approche concertée et intégrant dans les calculs l'ensemble des usages dans le respect de ce que la ressource peut offrir permettra de progresser. Une attention particulière devra être exercée pour concilier développement économique et agricole et leurs besoins en eau et en stockage de l'eau.
 - Aussi, sur la base des résultats de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux aquatiques, Usages de l'eau et Changement Climatique) validée, l'éventuel Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), prévue à la disposition 4, devra être un outil de planification concertée portant sur l'ensemble des usages de l'eau sur notre Territoire du SAGE (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, activités récréatives...) se déclinant avec attention sur notre commune d'Airvault et notre Intercommunalité Airvaudais-Val du Thouet.
 - A ce titre, le 1er point de la disposition 5 : « *La création de retenues de substitution ne peut être intégrée au programme d'action que dans la mesure où il s'agit de retenues à remplissage hivernal dans un objectif de substitution de prélèvements estivaux impactant* », devra pouvoir être adapté au regard de ce qui se fait déjà sur le barrage du Cébron et son premier usage destiné à l'alimentation humaine, afin de ne pas rester dans une conception réductrice des retenues de substitution.
 - Les dispositions 12 à 16 devront pouvoir s'analyser et évoluer au regard du besoin local et national en matière agricole et en souveraineté alimentaire au regard des besoins de production en agriculture traditionnelle.
- **Demande la modification** de la nouvelle formulation de la disposition 25, en y réintégrant la mention « *sous réserve de capacités techniques suffisantes en matière d'infiltration des sols* » et en laissant la possibilité de réaliser cette compensation dans un rayon rapproché du site du projet si la compensation ne peut se faire sur le périmètre même du projet. Cette demande de modification vise à garantir une certaine souplesse dans la mise en œuvre de cette disposition afin de ne pas bloquer la mutation de certains fonciers.
- **Rappelle son point d'alerte** concernant la capacité de l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics et privés) et notamment les collectivités et leurs syndicats, à disposer de capacités financières et techniques suffisantes pour mettre en œuvre les objectifs définis dans ce SAGE, en limitant notamment le recours à la taxe GEMAPI sur les contribuables.

Mme Rousseau s'interroge sur la rareté de l'eau. Elle indique qu'il est bien difficile de se faire une idée objective de la problématique sur l'eau.

M. le Maire lui répond que chacun devra conduire une réflexion globale sur la question de l'eau:

- L'eau est un bien commun qui fait l'objet de beaucoup de désinformation,

- Il y a des territoires qui sont en difficulté. Des projets visant à réutiliser l'eau sont en cours, mais il conviendra de fixer leurs conditions d'acceptabilité : réutiliser l'eau, mais pour quel usage ?

-Est-ce que l'on peut traiter la question de l'eau de la même manière sur tous les territoires, en fonction de sols différents ? Peut-on apporter les mêmes solutions pour tous ?

Mme Rocher indique que ce problème concerne tout le monde.

M. Le maire conclut le débat en précisant que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux constitue une première étape sur la réflexion à conduire pour la gestion de l'eau. Il conviendra par la suite, décliner les plans dans les différents territoires

DOMAINE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS- REPRISE DE BRANCHEMENT AU 2 RUE DE LA CHAPERONNIERE

DEL 2023-033

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire et M. l'adjoint aux travaux exposent :

Dans le cadre de travaux d'effacement de la rue de la Chaperonnière, le raccordement d'un bien communal situé au 2 rue de la Chaperonnière à Airvault, avec la pose d'un coffret est prévu. Une convention de servitudes doit être établie entre la Commune d'Airvault et ENEDIS SA

✓ **M. le Maire propose**

- **De l'autoriser** à signer la convention de servitude pour l'installation d'un coffret électrique sur le bien communal cadastré AH 0064 La Chaperonnière telle qu'elle est présentée en annexe.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS- TRAVAUX DE RESEAUX ELECTRIQUES SUR SECTEUR COURTE VALLEE

DEL 2023-034

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire et M. l'adjoint aux travaux exposent :

Dans le cadre de travaux d'entretien du réseau de distribution d'énergie électrique sur le secteur de Courte Vallée section cadastrale : AB 256 un poteau BT doit être remplacé. Une convention de servitudes doit être établie entre la Commune d'Airvault et ENEDIS SA

✓ **M. le Maire propose**

- **De l'autoriser** à signer la convention de servitude pour la pose d'un poteau BT sur le bien communal cadastré AB 256 Courte Vallée telle qu'elle est présentée en annexe.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CESSION D'UN TERRAIN RUE DES BERGERES -AIRVAULT A M. ET MME ALLARD QUENTIN -ZC 509

DEL 2023-035

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

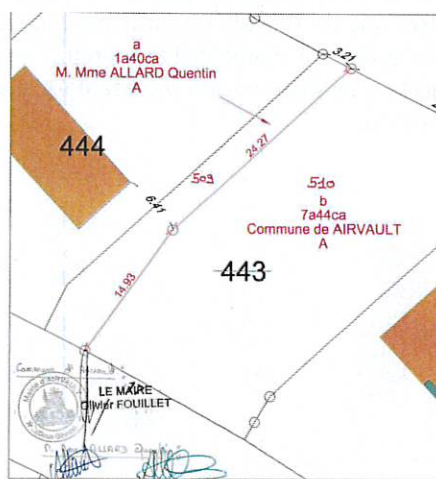
M. le Maire expose :

Par courrier en date du 14 octobre 2022, M. et Mme Quentin ALLARD, ont confirmé leur intention de se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée ZC 509, sise rue des Bergères - 79600 AIRVAULT, d'une superficie de 140 m² au prix de 20 € le m²

- Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 7 novembre 2022,
- Vu l'avis du Domaine en date du 3 février ayant évalué la valeur vénale de ce bien à 1 750 € soit 12.50 € le m² (document annexé à la présente délibération)

✓ **M. le Maire propose au Conseil municipal**

- **D'approuver** la cession du terrain
 - cadastré ZC 509 sis Rue des Bergères - 79600 AIRVAULT
 - d'une superficie de 140 m²
 - à Mme et M Quentin ALLARD, domiciliés 15 Rue des Bergères -79600 AIRVAULT, pour le prix de 2 800 €
- **De préciser que les frais** annexes et notariés seront à la charge de l'acquéreur. Les actes seront rédigés par Me SCHAFFHAUSSER
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.



- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

CESSION DE TROIS PARCELLES DU LOTISSEMENT DE LA VALLEE AUX CHEVRES A DEUX-SEVRES HABITAT

DEL 2023-036

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

- Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales
- Vu la décision du Conseil d'administration de Deux-Sèvres Habitat en date du 28 avril 2021, émettant un avis favorable pour engager une opération d'implantation de 5 logements sociaux individuels sur trois parcelles du lotissement de la Vallée aux Chèvres à Airvault,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-046 en date du 1^{er} juin 2021, validant le projet d'aménagement de ces 5 logements et fixant les modalités financières y afférent,
- Vu l'avis du domaine en date du 19 avril 2021, valide pour une durée de 24 mois, fixant la valeur vénale du terrain à 12.50 €/M² HT
- Vu la demande de mise à jour de l'avis du domaine en date du 6 avril 2023, pour tenir compte de la modification de la superficie des parcelles concernées,
- Vu la nécessité de renforcer sur le Territoire la politique de construction de logements sociaux,
- Considérant qu'il y a lieu, de compléter la décision prise en 2021, notamment pour tenir compte du découpage des parcelles réalisé en février 2023,

✓ **M. le Maire propose au Conseil municipal**

- **D'approuver** la cession au profit de **Deux-Sèvres Habitat** à Niort des parcelles situées rue des Bergères à Airvault comme suit :

- **ZC 512 d'une superficie de 661 m²**
- **ZC 514 d'une superficie de 725 m²**
- **ZC 516 d'une superficie de 691 m²**

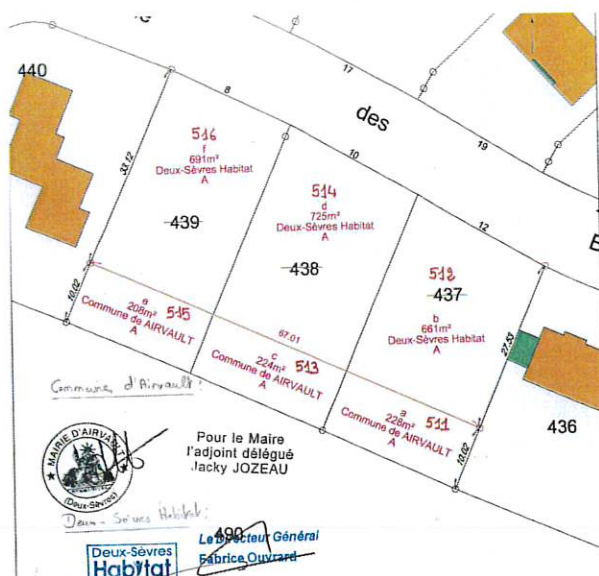
- **De décider** de conduire sa politique de soutien en faveur du logement social en

- **Cédant à titre gratuit** les trois parcelles nécessaires pour la réalisation de ce projet,
- **Apportant un concours financier** à Deux-Sèvres Habitat fixé à 5000 € par logement construit, soit la somme de 25 000 €
- **S'engageant à apporter une garantie d'emprunt** pour les prêts souscrits pour le financement de cette opération

- **De décider** que les frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur qui fera le choix de l'office notarial chargé de la rédaction des actes,

- **De préciser** que les frais de raccordement aux différents réseaux des deux logements supplémentaires seront à la charge de l'acquéreur,

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.



✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SCI LJP 14 RUE PIERRE LAILLE- AIRVAULT
PARCELLE AH 325**

DEL 2023-037

Accusé réception en préfecture le 13-04-2023 et publication le 17-04-2023

M. le Maire expose :

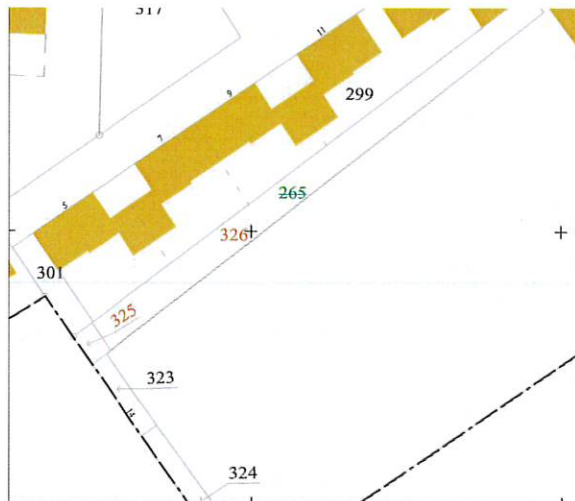
Dans le cadre du projet d'aménagement prévu rue de l'Aumônerie à Airvault, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain afin de relier le projet à la rue Maxime DIBOIR

Des échanges et négociations ont été engagés avec Mme ROBIC Lydie, gérante de la SCI LJP, sise 14 Rue Pierre LAILLÉ à Airvault (79600) et propriétaire de la parcelle cadastrée AH 325 en vue d'acquérir environ 20 m².

✓ **Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'acquérir** auprès de la SCI LJP, sise 14 Rue Pierre LAILLÉ à Airvault (79600) une parcelle cadastrée AH N°325 d'une superficie approximative de 20 m²
- **D'accepter** les modalités d'acquisition suivantes :

- Le prix d'acquisition est fixé à de 4 € le m² soit la somme de 80 €
 - Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune
 - La rédaction des actes à intervenir sera confiée à l'office notarial CAGNIART-ROY
- **D'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.



- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

M. le Maire précise que le projet porté par Immobilière Atlantique Aménagement est finalisé avec l'attribution du permis en début d'année, pour la construction de 7 logements sur le terrain de l'aumônerie. La déconstruction du bâtiment existant est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Foire de Pâques

Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils sont invités à la foire de Pâques et plus particulièrement à l'inauguration de la manifestation qui est prévue à 10 h 30

M. MANCEAU précise que cette manifestation existe depuis plus de 400 ans, et qu'il convient de tout mettre en œuvre pour continuer à la faire vivre.

Services techniques

M. JOZEAU indique que ces derniers jours, les services techniques ont été fortement mobilisés pour assurer le nettoyage des cimetières. En effet, l'entreprise qui avait été missionnée pour ce travail s'est désistée au dernier moment. Il remercie les agents pour leur investissement dans la réalisation de leurs tâches.

La séance est clôturée 22 heures 45
A Airvault le 19 avril 2023

Mattieu MANCEAU
Secrétaire de séance



Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault